

DJSR N 253/2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR.

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,

Vu l'arrêt de travail, en cours, de Madame DEIDDA, à compter du 18/06/2020,

ARRETE

ARTICLE 1:

Monsieur David DARMON, Vice-Président Politique de santé est nommé Directeur par intérim du Service Universitaire de Médecine Préventive

ARTICLE 2:

Le présent arrêté sera consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 3:

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'UCA est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président d'Université Côte d'Azur et par délégation, Le 1er Vice-Président Affaires Institutionnelles et moyens

Emmanuel TRIC

Nice, le

SITE COTE O.

e Président d'Université Côte d'Azur,

leanick BRISSWALTER

Copie:

M. Le Recteur, Chancelier des Universités

Intéressé